

Mesdames, Messieurs,

Je suis heureux et honoré d'être ici, dans cette enceinte prestigieuse, pour vous présenter les travaux de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

J'en suis heureux parce qu'il s'agit d'« **une première** », **qui se situe dans le prolongement du partenariat** mis en place, en 2005, entre l'OPECST et l'Académie des sciences, **et qui en traduit bien l'esprit** : un échange entre les parlementaires et les scientifiques, afin de parvenir à une meilleure compréhension et un enrichissement mutuels.

Je voudrais, à ce stade, **rendre hommage au Professeur Dominique Meyer**, dont la détermination, l'efficacité et l'appui ont été remarquables. D'autant plus remarquables, qu'il est difficile - j'en conviens et je pense que vous en conviendrez aussi - de mobiliser des scientifiques d'une part, et des parlementaires d'autre part, afin qu'ils trouvent **le temps de parler ensemble**.

Nous devons tous lui en savoir gré et la remercier chaleureusement.

*

Puisque c'est le premier exercice du genre, je crois utile de présenter en quelques mots l'OPECST.

C'est un organe parlementaire un peu particulier, créé en 1983.

Sa particularité résulte à la fois

- de son caractère **paritaire** (il est composé de 18 députés et 18 sénateurs),
- de son domaine d'intervention, intégralement **dédié aux questions liées à la science et à la technologie**,
- et de l'existence, en son sein, d'un **conseil scientifique** de 24 membres, dont un certain nombre appartiennent d'ailleurs à cette académie.

Son travail repose principalement sur les **échanges fructueux** que les parlementaires de l'Office établissent avec la communauté scientifique et sur les **visites** d'organismes de recherche et de laboratoires qu'ils effectuent, en France, comme à l'étranger.

Pour l'Office, le contact régulier avec les chercheurs et les responsables des institutions scientifiques est indispensable. **Le monde scientifique est pour lui un interlocuteur privilégié, sans être exclusif**, mais cette relation s'intensifie année après année.

Le rôle assigné par la loi à l'Office est d'**éclairer le Parlement** sur les conséquences des choix scientifiques et technologiques.

Dans le prolongement de l'information donnée au Parlement, l'Office tente de **peser sur les politiques publiques** et de **susciter l'intérêt des acteurs sociaux et économiques** sur les problématiques scientifiques.

*

J'ai choisi de construire mon court exposé à partir de trois questions. En y répondant, je pense arriver à décrire assez fidèlement l'activité de l'Office, mais aussi ouvrir quelques perspectives, qui devraient rejoindre certaines de vos propres préoccupations.

Première question : sur quoi l'Office a-t-il dernièrement travaillé et sur quoi travaille-t-il actuellement ?

Même, si nos sujets d'études nous sont proposés par les commissions ou les bureaux des Assemblées, et qu'il n'y a pas d'autosaisine, je pense que les **thèmes abordés par l'Office peuvent constituer un bon indice des attentes de la société et des leviers de la croissance.**

Les travaux de l'Office reflètent en effet les grandes préoccupations des pouvoirs publics et des citoyens : la croissance économique, la lutte contre le changement climatique, l'indépendance énergétique, la maîtrise de l'Espace et la sécurité, la conservation des ressources naturelles, le combat contre les maladies et le handicap, la sécurité alimentaire, dans sa double acception, « onusienne » (produire suffisamment pour nourrir la population) et anglo-saxonne

(garantir la qualité sanitaire des aliments), la protection des personnes...

Cela peut sembler assez banal.

Mais l'intérêt du travail de l'Office, réside dans **l'identification d'outils technologiques** permettant de répondre à ces préoccupations et dans sa **réflexion sur les perspectives d'évolution à partir des nouvelles connaissances scientifiques**.

L'intérêt du travail de l'Office réside aussi, lorsqu'une réponse technologique sert telle préoccupation et en dessert telle autre, dans sa tentative de dresser, sur la base des connaissances du moment, un bilan des avantages et des inconvénients, de fournir **une grille d'analyse** et de proposer **des solutions pour avancer**.

Si j'ai parlé de pilotage, c'est parce que, de ces travaux, qu'il s'agisse de rapports ou d'auditions publiques ouvertes à la presse, se dégagent des **disciplines** fondamentales, comme la biologie, la physique, la chimie, la métrologie, la toxicologie, la simulation mathématique, la science des matériaux, la climatologie, l'épidémiologie, par exemple, sans oublier les sciences humaines et sociales, et la nécessité d'établir des **ponts entre ces disciplines**.

Pour étayer mes propos, je citerai

- quelques sujets sur lesquels l'Office a travaillé dernièrement : *substances chimiques d'usage courant* (Mme Marie-Christine Blandin, sénatrice), *biodiversité* (MM. Pierre Laffitte et Claude Saunier, sénateurs), *tsunami* (M. Roland Courteau, sénateur), *gestion des matières et déchets radioactifs* (M. Christian Bataille et moi-même, députés), *recherche polaire* (M. Christian Gaudin, sénateur), *politique spatiale du futur* (M. Henri Revol, sénateur et M. Christian Cabal, député), *cellules souches* (M. Alain Claeys, député), *changement climatique* (MM. Pierre Laffitte et Claude Saunier, sénateurs),

- et quelques sujets sur lesquels il travaille actuellement : *stratégie nationale de recherche en matière d'énergie* (M. Christian Bataille et moi-même, députés), *pesticides* (deux études, l'une sur le problème antillais, confiée à Mme Catherine Procaccia, sénateur, et M. Jean-Yves Le Déaut, député ; l'autre, plus large, prise en charge par MM. Jean-Claude Etienne, sénateur et Claude Gatignol, député), *bioéthique* (MM. Alain Claeys et Jean-Sébastien Vialatte, député), *compensation du handicap* (Mme Bérengère Poletti, députée), sécurité des barrages (M. Christian Kert, député), *nanotechnologies* (M. Claude Saunier, sénateur), *évaluation des ressources halieutiques* (M. Marcel-Pierre Cléach, sénateur).

Si je devais en peu de mots présenter l'approche commune retenue par les rapporteurs au sein de l'OPECST, je dirais que leur problématique est la suivante : **comment la science et la technologie peuvent-elles répondre aux besoins de la société ?**

ce qui recouvre deux interrogations :

1/ **quels sont les domaines scientifiques et technologiques à développer pour répondre à ces besoins ? Comment répondre aux interrogations des citoyens ?**

et

2/ **quels sont les préalables éventuellement nécessaires et les leviers les plus efficaces ?**

Deuxième question : Comment travaille-t-il ? Quelles sont les recommandations formulées par l'Office ?

Je ne citerai pas toutes les recommandations faites par l'Office depuis 25 ans, ce serait fastidieux.

Je vais essayer de dégager quelques idées générales.

Tout d'abord, adopter **une vision prospective**, quel que soit l'objectif premier recherché : croissance économique, sécurité, santé, protection de l'environnement. Il ne s'agit généralement pas de se contenter de dresser un état des lieux, mais d'entrevoir les évolutions futures.

La méthode de travail adoptée par l'Office – que nous cherchons à améliorer en permanence – est originale puisque elle associe à chaque rapporteur un **comité de pilotage** scientifique qui l'assiste tout

au long de son étude. Cette étude est précédée d'une **étude de faisabilité** qui doit être validée par l'Office.

L'originalité de la méthode est d'apporter un regard scientifique dans le travail parlementaire.

Ne jamais se contenter de l'information donnée par les organes gouvernementaux mais aller chercher à la source, auprès des scientifiques et de ce que l'on appelle aujourd'hui « les parties prenantes ».

Ne jamais se contenter d'une vision hexagonale, mais mettre cette vision en perspective avec d'autres méthodes, d'autres approches étrangères, faire un « benchmarking » et tirer une synthèse dynamique pour une mise en perspective hexagonale (un seul exemple : en 95 ou 96, j'ai abordé la problématique du démantèlement nucléaire et mis en doute [et en perspective] la théorie officielle de démantèlement différé c'est ce qui, 12 ans après, ressort des analyses actuelles où on insiste sur les avantages du démantèlement immédiat.

Ce qui apparaît transversal à toutes nos études, c'est un soutien permanent à la recherche et à l'innovation.

Soutien à la recherche, parce que la recherche, – la connaissance – seule peut servir de base à des orientations politiques, à des choix politiques qui concernent les citoyens, leur environnement économique, social et la société toute entière.

Les recommandations des rapporteurs, qui approuvées deviennent celles de l'Office, s'adressent à tous les corps de la sphère publique – Gouvernement, organismes, entreprises – et par delà aux citoyens pour éclairer les décisions.

Troisième question : à quoi cela sert-il ?

J'ai lu récemment un ouvrage (*Alexandre Moatti « Einstein, un siècle contre lui »*) dans lequel cette phrase de Max Planck était citée :

« Une nouvelle vérité scientifique ne triomphe pas en convainquant ses adversaires et en leur faisant entrevoir la lumière, mais plutôt parce que ses adversaires meurent et qu'une nouvelle génération arrive, familiarisée avec cette vérité ».

Cette vision est peut-être réaliste mais elle ne saurait contenter un parlementaire.

Les enjeux politiques, économiques, sociaux et environnementaux de la science et des avancées technologiques sont tels, l'expertise scientifique a pris tellement de place dans le processus décisionnel, qu'**on ne peut plus « laisser faire » et attendre.**

Alors, avons-nous une influence sur la décision publique ? Sans conteste, la réponse est oui.

– Oui, dans ce domaine de l'énergie qui m'est familier :

- Rapport Bataille de 90 sur la gestion des déchets nucléaires et loi de 91 qui y fait suite

- Rapport Birraux Bataille sur le même sujet en 2005 et loi de juin 2006 qui reprend tout ce travail.
- Rapport Birraux-Le Déaut de 2001 et loi d'orientation sur l'énergie en 2005

Mais aussi dans d'autres domaines :

- Rapport Etienne-Dionis du Séjour sur la médecine et les liaisons haut débit qui a donné lieu à des recommandations intégrées dans la loi de santé publique
- *idem* pour le rapport MC Blandin-JP Door sur le risque épidémique
- Rapport des sénateurs Raoul et Lorrain sur les portables et antennes de télécommunication qui a donné lieu à une réglementation
- Rapport sénat sur l'Espace, du premier Vice-Président Henri Revol, sénateur et Christian Cabal qui a donné lieu à une loi sur l'espace
- Rapport Kert sur la sécurité des tunnels qui a donné lieu au règlement de JC Gayssot.

Conclusion

Je disais à l'instant qu'on ne peut plus laisser faire et attendre. En effet la science et la technologie ont grandement amélioré la vie des citoyens du monde développé. Mais la compétition internationale, la prise de part de marchés sont venus un peu « dévoyer » la science de sa pureté initiale.

Le citoyen peut voir ainsi dans le progrès des sciences et technologies un rival qui menace son emploi, son environnement, sa santé – Tchernobyl, sang contaminé, hormone de croissance par exemple.

Dans les sciences de la vie, la bioéthique, il se trouve même des Professeurs Antinosi en Italie, qui se prennent pour le nouveau créateur, à moins que ce ne soit Faust.

Et la science ne peut s'exonérer de devenir citoyenne, d'être à l'écoute des préoccupations de citoyens et y répondre. Il s'agit d'organiser l'interface entre la Science et la Société.

J'ai reçu cet automne une délégation du Jaeri (CEA Japonais) venue m'interroger sur : comment avez-vous fait pour avoir fait voter la loi sur les déchets nucléaires à l'unanimité ? Au Japon nous sommes partis de l'idée que c'était nécessaire, nous avons montré que c'était sûr et nous n'avons pas réussi.

L'Office s'enorgueillit de jouer ce rôle d'interface entre la communauté scientifique et le monde politique – les jumelages y contribuent. Il lui appartiendra de renforcer les liens entre les scientifiques et la société.

À l'occasion de la Présidence française de l'Union européenne, l'Office organisera une conférence parlementaire associant les parlements des autres États européens et le Parlement européen, le 22 septembre prochain, à l'Assemblée nationale, sur le thème « Science, société et Parlements ».

J'espère que l'Académie des sciences acceptera d'y être représentée pour y assister.

Le deuxième point que je voulais souligner dans ma conclusion est le fait que l'Office est devenu l'interlocuteur naturel des grands organismes scientifiques. De plus en plus il tend même à en devenir l'interlocuteur privilégié. L'ANR ne disait-elle pas qu'elle souhaitait une revue de ses politiques par l'Office ?

Le CNRS, l'INSERM veulent présenter à l'Office leur nouveau plan stratégique.

Cela nous réjouit et nous honore. Cela nous interroge aussi sur le pouvoir qu'on nous prête, ce qui n'est dans aucun texte, alors qu'on s'interroge sur le pilotage stratégique de la Recherche. Je pose la question brutalement : est-ce à l'Office d'en débattre ? Si c'est le cas nous devons échanger davantage avec l'Académie des Sciences et celle des Technologies

En vous disant encore l'honneur que vous faites au Parlement en nous recevant ce jour en ce lieu prestigieux, je veux simplement vous dire que si j'ai cette conviction chevillée au corps du rôle de l'Office, la valeur ajoutée de l'Office c'est le travail acharné de ses rapporteurs, de ses membres au service du Parlement et de la Science.

Notre contribution est modeste mais utile.

Pour terminer, je citerai le Dalaï Lama, citation que j'aime reprendre car elle est pour moi une ligne de conduite :

« Doutez, car le doute incite à la Recherche et la Recherche est la voie qui conduit à la connaissance »

Je vous remercie de votre attention.